

SUITE DEPECES.

Constructions de docks flottants.

Washington, 12 juillet.—Le Département de la marine a demandé des soumissions pour la construction de docks flottants. La dépense ne devant pas dépasser \$250,000. Ces docks seront envoyés dans le golfe ou bien à Cuba. Il ne serait plus besoin alors d'envoyer les croiseurs au Nord pour être réparés. Deux de ces nouveaux docks seront placés à la Nouvelle-Orléans. Les soumissions doivent être faites dans les dix jours.

Les Prisonniers Espagnols.

Portsmouth, N. H., 12 juillet.—Le croiseur St. Louis, qui a amené ici les prisonniers espagnols, a fait du charbon aujourd'hui. Il va se rendre à Annapolis, demain matin, avec l'amiral Cervera et autres officiers. Les prisonniers sont bien installés à Seavey Island. Ils y jouent aux cartes. Ils vivent bien, mangent bien, et n'ont pas, depuis longtemps, mené une vie aussi commode. L'amiral Cervera est moins abattu maintenant, que dans les premiers moments.

A Chickamauga.

Chickamauga, 12 juillet.—Peu de départs aujourd'hui. Le Capitaine Young, quartier-maître du dépôt, à Chattanooga, a été remplacé par le Capt Powell, qui prend la place du major Carson, comme assistant du Col. Lee, quartier-maître en chef. Le major Ed Davis a été nommé adjudant général de la 1ère division, du 3e corps, à la place du Capt Daprey.

Mesures pour maintenir l'ordre public.

Rome, 12 juillet.—La Chambre des Députés, après plusieurs jours de discussion, a adopté les mesures proposées par le gouvernement pour le maintien de l'ordre à une majorité de 37 contre 17.

Pas de nouvelles de Shafter depuis ce matin.

Washington, 12 juillet, 3 heures de l'après-midi.—Pas de nouvelles de Shafter, depuis ce matin; par conséquent, pas de changement dans la situation. Le pavillon de trêve flotte toujours. Il pleut à torrents.

LA SITUATION.

La situation était, hier soir, à peu près la même qu'avant hier. Le bombardement continuait toujours. Un seul changement à signaler: les troupes américaines s'avancent de plus en plus et entourent la ville dans un cercle de fer et de feu; mais le signal de l'assaut général n'a pas encore été donné. Il est évident que l'on attend, du côté de l'armée américaine, la formation du nouveau Cabinet qui doit décider de la paix ou de la guerre. Malgré l'obstination des volontaires de Cuba, qui veulent absolument poursuivre la lutte à outrance, malgré les clameurs de l'opposition, il n'y a qu'une seule solution possible à la situation actuelle: la paix, de l'aveu même de M. Sagasta, qui l'aurait déclaré nettement, si nous en croyons une dépêche qui nous arrive au dernier moment. Or, M. Sagasta est forcé de rester à la tête des affaires, bon gré, malgré, personne ne voulant accepter sa succession, dans l'épouvantable situation actuelle.

Les journées de juin 1848 et la mort de Mgr Affre.

Cinquante ans ont passé depuis que les émeutes de juin 1848 ensanglantèrent les rues de Paris. On a évoqué, à l'occasion de ces cinquante ans, les souvenirs de ces journées, et divers récits de ces pénibles événements ont été publiés par quelques-uns qui purent recueillir des témoignages intéressants. Il a déjà été cité quelques fragments de pages que le général Bèdeu consacra à la narration de sa marche contre les barricades. L'autorité diocésaine de Paris a fait cette année lire dans les églises une lettre du cardinal archevêque et un récit qui fut écrit en 1848 d'après celui du vicair général qui accompagnait Mgr Affre lorsqu'il tomba, frappé mortellement d'une balle, sur la barricade du faubourg Saint-Antoine. Mgr Affre, on le sait, fut blessé le 25 juin et mourut le 27; il y avait cinquante ans l'autre jour que se déroula le sanglant épisode qui marque tragiquement dans l'histoire moderne, et l'archevêché de Paris avait prescrit, en commémoration de cet anniversaire, des cérémonies diverses. L'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, dans son panégyrique de Notre-Dame, a rappelé les détails de cet épisode des journées de Juin. Le récit de l'autorité diocésaine de 1848 raconte avec intérêt comment le général Cavaignac, après avoir reçu Mgr Affre à l'hôtel de la présidence, le dimanche 25, à huit heures du soir, approuva le projet qu'avait conçu le prélat de s'avancer vers les insurgés pour les exhorter au calme, et «le chef du pouvoir exécutif exprima avec attendrissement l'espérance que cette belle et religieuse démarche serait couronnée de succès». L'archevêque de Paris, exténué de fatigue, partit aussitôt pour la Bastille avec le vicair qui publie ce récit. On cria: «Vive la République! Vive l'archevêque de Paris!» et Mgr Affre s'avance vers les barricades. A mesure que nous avançons dans les rangs de l'armée et que nous touchons au lieu du combat, les officiers, émus jusqu'aux larmes, conjuraient l'archevêque de ne pas poursuivre une tentative si périlleuse et probablement sans succès. Ils racontèrent de récentes malheurs, la mort du général Négrer et de tant d'autres, de plusieurs parlementaires du général Brès et de son aide de camp, et les autres catastrophes que nous voudrions ensevelir dans l'oubli. Il répondait avec calme et un sourire de bonté que, tant qu'il lui resterait une lueur d'espérance, il voulait s'efforcer d'arrêter l'effusion du sang. Il avançait donc toujours, visitant en passant les ambulances, bénissant et absolvant, avec ses grands vicaires, les mourants, et disant une parole de tendresse et de prière à chaque blessé. Arrivé à l'officier supérieur qui commandait l'attaque, il lui fit connaître l'assentiment donné par le général Cavaignac à sa démarche, et lui demanda en grâce de suspendre un moment le feu de son artillerie et la fusillade. «Je m'avancerai seul avec mes prêtres, ajouta-t-il, vers ce peuple qui on a trompé. J'espère qu'ils reconnaîtront ma soutene violette et la croix que je porte sur la poitrine.» Cette prière fut accueillie et, malgré la gravité de la situation, l'ordre fut donné de suspendre le feu. Plusieurs gardes nationaux conjurèrent l'archevêque de leur permettre de le suivre, et si le fallait de mourir avec lui. Il ne le permit pas. Un brave ouvrier obtint seul la permission de marcher devant lui en portant la grande palme verte qu'il avait choisie pour symbole de ses intentions pacifiques. Quelques autres s'attachèrent à ses pas et le suivirent en trompant sa vigilance.

Nos espérances étaient dépassées. La barricade avait cessé son feu, et ses défenseurs paraissaient montrer des dispositions moins hostiles. A cette bonne nouvelle, l'archevêque traverse la place de la Bastille, court avec ses grands vicaires vers l'entrée du faubourg Saint-Antoine et en un moment se trouve au milieu des insurgés descendus sur la place, auxquels se mêlent plusieurs soldats, empoussiés sans doute de fraternité. Mais, en un clin d'oeil, quelques collisions éclatent; le cri: «Aux armes, à nos barricades!» retentit; un coup de fusil part accidentellement, nous le pensons, et aussitôt la terrible fusillade recommence avec énergie. Il était huit heures et demie du soir. L'archevêque avait tourné la barricade, il était entré dans le faubourg par le passage étroit d'une maison à double issue, et s'efforçait d'apaiser du geste et de la voix, la multitude qui semblait vouloir l'entendre et applaudissait à sa démarche, quand une balle l'atteignit dans les reins. «Je suis frappé, mon ami, dit-il en tombant, à l'ouvrier qui portait la palme verte. Les insurgés s'empresèrent autour de lui, le relevèrent dans leurs bras, et l'emportèrent, par des issues qui leur sont connues, chez le curé de Saint-Antoine. Mgr Affre mourut à l'archevêché deux jours après.

UNE Intéressante Monographie.

Une Revue anglaise, «the Woman at Home», publie, sous la signature de Mrs Sarah A. Tooley, une intéressante monographie de l'homme occupé par l'ambassade britannique à Paris. Cet hôtel, un des plus remarquables du faubourg Saint-Honoré, fut donné par Napoléon Ier à sa sœur Pauline, et c'est le duc de Wellington qui, sous la Restauration, fit acheter par son gouvernement, pour la somme relativement modeste de 600,000 francs, le palais Borghèse et ses magnifiques jardins. Quand on visite l'intérieur de cet hôtel, on remarque une salle à manger somptueuse, récemment restaurée dans le style de Trianon. Cette salle était autrefois la chapelle de l'ambassade et jadis était parmi les candidats au mariage d'une réputation analogue à celle que possède aujourd'hui Grenet-Green. On s'y mariait avec une extrême facilité: il suffisait que les futurs époux fussent sujets britanniques et que leur union eût été précédée d'une courte publication, consistant en un affichage de trente-quatre heures à la porte de l'ambassade. Mais, un jour, il arriva qu'un ambassadeur eut besoin d'agrandir ses salons; il ferma cette indulgente chapelle et, pour la remplacer, en loua dans le voisinage une autre qu'il comptait faire acheter par son gouvernement. Le chapelain de l'ambassade s'y transporta et continua d'y dispenser, avec la même célérité que par le passé, le sacrement du mariage aux amoureux impatientes. Or, il advint que la Chambre des Communes trouva trop élevés le prix qu'on lui demandait de la nouvelle chapelle et refusa de l'acheter, si bien que les gens qu'on y avait unis, n'ayant pas été mariés, comme ils le croyaient, dans une dépendance de l'ambassade, n'avaient pu profiter du privilège tout local attaché à ce palais et, par conséquent, n'étaient point unis par des nœuds légitimes. Il y avait ainsi plus de deux cents couples anglais qui, le plus involontairement du monde, vivaient, sans s'en douter, dans le concubinage. Il fallut, pour mettre fin à ce scandale, que le Parlement votât une loi spéciale qui déclara valables ces mariages putatifs. L'histoire ne dit point si les intéressés en témoignèrent tous de la satisfaction.

CHOSSES ET AUTRES. Trois Livres-Jaunes

Un nouveau coin pour 1900. Ce coin nous arrivera du Japon sous la forme d'un édifice en porcelaine qu'un industriel de Tokio est en train de construire pour l'établissement des Parisiens et de tous les visiteurs en général de l'Exposition de 1900. De forme hexagonale, mesurant plusieurs mètres en circonférence, cet énorme bibelot, qui ne pèsera pas moins de 70 tonnes, sera cependant absolument soigné et parfait au point de vue artistique. Une réduction qui en a été présentée à divers amateurs de Tokio, a été fort admirée. Le fabricant estime à 20,000 yens (le yen vaut 2 fr. 50) le prix de revient de cette curieuse construction. Un joli cadeau à faire à un enfant!

Pour empêcher les coqs de chanter.

Avez-vous un coq trop matinal et qui, avant même que l'aurore aux doigts de rose songe à ouvrir au Soleil les portes de l'Orient, suivant le cliché classique, ait la mauvaise habitude de vous tirer, par ses cooricos sonores, d'un sommeil dont vous seriez heureux de prolonger plus longtemps la béatitude. Enfermez votre coq le soir et suspendez une planchette au-dessus du perchoir du bryant galigné. La première chose que le coq fait en chantant, c'est de lever la tête. Si la planchette est juste assez basse pour qu'il se cogne la crête, son chant s'arrête aussitôt. Après plusieurs tentatives aussi déconcertantes, le coq se décide à remplacer ses aubades à l'aurore par une méditation mélancolique, mais silencieuse, jusqu'à ce que, le jour apparaissant on lui rende sa liberté.

Conservation des Photographies.

M. Canyn signale un moyen de préserver toutes les photographies des souillures qu'elles subissent trop souvent, quand elles ne sont pas préservées par un verre. Il emploie, à cet effet, un produit connu de aquaristes sous le nom de «Kodak J. G. Véron». Le fixatif, appliqué à deux couches sur la photographie au moyen d'une brosse douce, sèche en quelques minutes et ne laisse aucune trace. Il emprisonne et rend indélébile la teinte. On peut, après ce traitement, enlever les tâches, même d'encre ou d'huile par un lavage à l'eau et au savon.

Histoire de ténis.

Un médecin viennois avait fait prix à 125 francs pour débarrasser un malade d'un ver solitaire. 125 francs pour un ténis. Le ténis expulsé, le malade réclama 100 francs sur le prix convenu. Le médecin refusa. On porta la question devant un arbitre. L'argument du malade fut que pour ce prix le ver était vraiment bien court et que la longueur du ténis n'était pas en rapport avec la somme demandée. Le médecin répondit qu'il n'était pas dans les usages de payer le ver solitaire à tant le mètre.

Le ministre des affaires étrangères à Paris a fait distribuer, ces jours derniers, aux Chambres trois livres jaunes. Concernant les affaires de Chine, le premier comprend la correspondance relative aux divers arrangements intervenus depuis 1894 avec le Céleste Empire pour la délimitation de la frontière entre la Chine et le Tonkin, le règlement des rapports commerciaux entre les deux pays, le raccourciement des télégraphes sino-américains, la concession à des compagnies françaises de voies ferrées de pénétration en Chine, la réorganisation de l'arsenal de Fouchou par des officiers et des ingénieurs français, enfin le règlement des indemnités dues à la famille Liyadot, capturée par des pirates et des réparations accordées pour la mort du P. Mayel, massacré dans le Kouang-Si. La reconnaissance de l'inaliénabilité de l'île d'Hai-Nan. Le livre-journaux se termine par l'exposé des dernières négociations franco-chinoises, qui ont abouti à la déclaration d'inaliénabilité des provinces limitrophes du Tonkin, à la cession à bail de Kouang-Tchéou-Ouan, à la concession des chemins de fer de Yunnan-Fou et, postérieurement, de celui de Pakhoï à Hanning-Fou, sur le Si-Kiang; en fin à l'octroi des réparations pour le meurtre du P. Berthollet, des missions lyonnaises, dans le Kouang-Si.

La lecture de ce livre-journaux met en lumière l'activité de la diplomatie française en Chine pour la sauvegarde de ses intérêts économiques et pour la création de nouveaux et importants débouchés à son commerce et à son industrie, et particulièrement pour la protection des missions catholiques en Chine par l'application de la convention de Berlin. La nouvelle en étant parvenue trop tard à Paris, le livre-journaux ne peut enregistrer la signature du contrat qui accorde au syndicat franco-belge la concession du chemin de fer de Pékin à Hanking. Engagés depuis plus d'une année, les pourparlers relatifs à cette entreprise ont rencontré les plus grandes difficultés. La ligne, d'une longueur de 1,300 kilomètres environ, relie la capitale chinoise au grand centre commercial de Han-Kéou sur Yang-Tsé-Kang, en traversant les provinces particulièrement riches et peuplées du Tchéli, de Honan et de Houpeï. Elle est donc assurée d'un trafic des plus rémunérateurs; ce trafic se trouvera augmenté encore du fait de la concession, à la Banque russo-chinoise de la voie ferrée destinée à relier la riche bassin houiller de Ping-Ting à la ville de Tchongking sur la ligne de Han-Kéou à Pékin.

En dehors de la part importante réservée à l'industrie française dans les commandes de matériel auxquelles donneront lieu ces deux entreprises, l'influence française en Chine ne saurait manquer de retirer d'heureux résultats de ce succès obtenu par sa diplomatie au moment où la question des chemins de fer joue un rôle si important dans les relations internationales de l'empire chinois. A cette occasion, M. Pichon, le nouveau ministre en Chine, a été nommé ministre plénipotentiaire de première classe. Le deuxième livre-journaux, qui est surtout un recueil de documents, comprend la série des arrangements qui ont été conclus avec les divers puissances, depuis 1881, au sujet de nos possessions du Nord, de l'Ouest et du centre africain. Le troisième livre-journaux est relatif à l'emprunt de l'Inde au titre de guerre hellénique et à l'évacuation de la Thessalie par les troupes turques. Les négociations à cet effet se sont poursuivies depuis le commencement de cette année et viennent de se terminer, le 6 de ce mois, par l'évacuation de la dernière zone de la Thessalie.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

La participation de la marine française à l'exposition des armées de terre et de mer en 1900.—Le ministre de la marine vient de faire connaître par une circulaire qu'il autorise en principe tout le personnel militaire ou civil dépendant de son département à prendre part individuellement à l'Exposition de 1900, et définit les conditions dans lesquelles cette participation pourra se produire. Si les objets présentés par ce personnel se rapportent à l'art militaire ou naval, ils figureront sous le titre du groupe XVIII «Armées de terre et de mer»; dans le cas contraire, ils seront exposés sous le titre de celui des autres groupes auxquels ils se rattacheront. Les objets, produits, appareils et procédés se rapportant à l'art militaire et naval ayant un caractère contemporain seront répartis en six classes: classe 116, armement et matériel d'artillerie; classe 117, génie militaire; classe 118, génie maritime, travaux hydrauliques, torpilles; classe 119, cartographie, hydrographie, instruments divers; classe 120, services administratifs; classe 121, hygiène et matériel sanitaire. Le ministre rappelle dans sa circulaire que, suivant une décision générale de principe, les jurys ne se déplaceront pas; exceptionnellement, toutefois, les exposants qui auront matériellement pris place dans le groupe XVIII pourront demander et obtenir leur jugement par le jury d'une classe n'appartenant pas à ce groupe classe à laquelle se rattacherait d'une manière plus spéciale les objets exposés. Les classes d'art militaire ou naval contemporaines à l'exposition recevra se rapportant à l'histoire maritime et militaire. Les objets qui, dans cet ordre d'idées, pourront être admis dans le groupe XVIII, se rattachent à l'une des deux catégories suivantes: 1. Objets, produits, appareils et procédés pouvant être utilisés pour les besoins de nos armées et de nos flottes modernes inventées par les officiers et assimilés, fonctionnaires et agents divers dépendant du département de la marine, marina et militaires de tous grades; 2. Objets et œuvres d'art ayant appartenu à des militaires ou à des marins célèbres par leurs belles actions ou pouvant servir à la reconstitution de l'histoire de nos armées envisagée au double point de vue des personnes et des choses. Les demandes concernant l'admission des objets de la première catégorie seront examinées par les comités d'admission du groupe XVIII; celles de la deuxième catégorie seront soumises à l'examen de la commission spéciale d'organisation de l'exposition rétrospective internationale des armées de terre et de mer. Les membres du personnel de la marine désireux de prendre part à l'exposition, devront faire parvenir au ministre leur demande par la voie hiérarchique, le 1er février 1899 au plus tard.

Le ministre rappelle dans sa circulaire que, suivant une décision générale de principe, les jurys ne se déplaceront pas; exceptionnellement, toutefois, les exposants qui auront matériellement pris place dans le groupe XVIII pourront demander et obtenir leur jugement par le jury d'une classe n'appartenant pas à ce groupe classe à laquelle se rattacherait d'une manière plus spéciale les objets exposés. Les classes d'art militaire ou naval contemporaines à l'exposition recevra se rapportant à l'histoire maritime et militaire. Les objets qui, dans cet ordre d'idées, pourront être admis dans le groupe XVIII, se rattachent à l'une des deux catégories suivantes: 1. Objets, produits, appareils et procédés pouvant être utilisés pour les besoins de nos armées et de nos flottes modernes inventées par les officiers et assimilés, fonctionnaires et agents divers dépendant du département de la marine, marina et militaires de tous grades; 2. Objets et œuvres d'art ayant appartenu à des militaires ou à des marins célèbres par leurs belles actions ou pouvant servir à la reconstitution de l'histoire de nos armées envisagée au double point de vue des personnes et des choses. Les demandes concernant l'admission des objets de la première catégorie seront examinées par les comités d'admission du groupe XVIII; celles de la deuxième catégorie seront soumises à l'examen de la commission spéciale d'organisation de l'exposition rétrospective internationale des armées de terre et de mer. Les membres du personnel de la marine désireux de prendre part à l'exposition, devront faire parvenir au ministre leur demande par la voie hiérarchique, le 1er février 1899 au plus tard.

AMUSEMENTS. Parc Athlétique.

Hier soir, comme avant-hier, il y avait foule au Parc Athlétique. Les chutes, les tours étonnantes des nouveaux acrobates et les exécutions de l'orchestre Fayen font merveille. Heureux Parc Athlétique! West End. Florrie West est assurément une des chanteuses qui ont, depuis longtemps, obtenu le plus de succès au West End. Il y a beaucoup de droles dans sa façon de faire et de dire. Quant à l'orchestre Belle...

Le Monde Moderne

5 Rue St-Benoit, Paris. Sommaire de No de juillet 1898. Le Chocneur, par Charles Feytaud—4 illustrations de Félix Fénéon. Une Nouvelle de Charles, par Félix Fénéon—12 illustrations. Le Foyer de Châteaufort, par Marie Verne—16 illustrations. Les Cœurs Cotonneux, par Lax—5 illustrations—11 figures. Henri Héraud, par D. X. Motet—7 illustrations. L'Épave de l'Éclair, par Pierre d'Escolle—12 illustrations. Le Bateau des Hébreux, un agriculteur, par Albert Labat—4 figures. Leche, par R. Fyfe—13 illustrations. Le Mouvement littéraire, par Léo Claretie. Causerie scientifique, par G. Marcel—3 figures. Étranges photographies et collections, par Gaston Reuvel—5 illustrations. Chronique théâtrale, par Maurice Le Bars. Le Monde, par Guillaume Daussy—1 figure. Les Étranges photographies et collections, par Gaston Reuvel—5 illustrations. Le Monde de la mode, par Berthe de Prilly—16 modèles. La Carrière internationale—Questions de vie pratique.—La Cuisine de ma. —Joux et Bécot.

Revue des Deux Mondes.

18, rue de l'Étoile, Paris. —SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1898. I.—Diane les Étoiles, Première partie, par M. André Theuriet, de l'Académie Française. II.—Métamorphose, par M. Francis de Pressensac. III.—L'Épave de l'Éclair et le Bateau des Hébreux, par Pierre d'Escolle. IV.—Le Cabinet des Deux-Mondes (1819), par M. Gustave Desnoes. V.—Chronique des Éditions de l'Éclair, par M. Léo Claretie. VI.—Le Cabinet des Deux-Mondes (1819), par M. Gustave Desnoes. VII.—L'Épave de l'Éclair et le Bateau des Hébreux, par Pierre d'Escolle. VIII.—Le Cabinet des Deux-Mondes (1819), par M. Gustave Desnoes. IX.—L'Épave de l'Éclair et le Bateau des Hébreux, par Pierre d'Escolle. X.—Chronique des Éditions de l'Éclair, par M. Léo Claretie. XI.—Le Cabinet des Deux-Mondes (1819), par M. Gustave Desnoes. XII.—L'Épave de l'Éclair et le Bateau des Hébreux, par Pierre d'Escolle.

L'ABELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Trois Éditions Distinctes. Édition Quotidienne, Édition Hebdomadaire, Édition du Dimanche. Abonnements Cayalès. ÉDITION QUOTIDIENNE. Pour les États-Unis, port compris: \$2.00. Un an \$60.00. 6 mois \$30.00. 3 mois \$15.00. Pour la France, le Canada et l'Étranger, port compris: \$12.00. Un an \$36.00. 6 mois \$18.00. 3 mois \$9.00. ÉDITION HEBDOMADAIRE. Pour les États-Unis, port compris: \$2.00. Un an \$60.00. 6 mois \$30.00. 3 mois \$15.00. Pour la France, le Canada et l'Étranger, port compris: \$12.00. Un an \$36.00. 6 mois \$18.00. 3 mois \$9.00. ÉDITION DU DIMANCHE. Cette édition paraît une fois par semaine, le dimanche, et est destinée à ceux qui ne peuvent pas s'abonner à l'hebdomadaire. Les personnes qui veulent s'abonner à l'hebdomadaire peuvent le faire par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

la main: —Lis, lis cela, dit-elle. Le comte déplia la lettre avec une hésitation presque craintive, et, les sourcils froncés, les lèvres crispées, affreusement pâle, il lut. Et, quand il eut fini, une lueur sombre s'alluma dans son regard, et il s'écria: —Infamie! infamie! En même temps, il froissait la lettre entre ses mains fiévreuses. —Y a-t-il une infamie, Jacques? dit la comtesse; dans tous les cas, c'est un avertissement qui m'est donné. —Oh! une lettre anonyme! fit-il avec dédain. —Et si c'est bien par intérêt pour toi qu'elle a été écrite? —Allons donc! —Et si ce que dit cette lettre est la vérité? —Non, non, c'est faux! C'est une infamie! vous dis-je. —Si c'est une infamie, qui donc avait intérêt à la commettre? —Ah! je n'en sais rien; je ne connais pas cette écriture. Sans doute la lettre est venue de Paris? —Oui. —Et vous l'avez reçue? —Avant-hier. —L'enveloppe, où est l'enveloppe? —Je l'ai jetée au feu, ne pensant pas qu'elle pût être utile. —C'est regrettable; elle portait le timbre du bureau expéditeur, et cette indication serait

pu m'aider à découvrir l'auteur de cette lettre adieu, qui a jugé prudent de ne pas se faire connaître. —Et quand tu connaîtrais cette personne, Jacques, à quoi cela te servirait-il? —J'irais lui intimer l'ordre d'avoir à se rétracter, à déclarer qu'elle a abominablement menti! —Mais si, pourtant, elle a dit, ce qui est la vérité? Encore une fois, quel intérêt avait-elle à m'adresser cette lettre? Elle n'a pas cru devoir se faire connaître; évidemment, elle avait pour cela des raisons. —Lesquelles? —Je n'ai pas à les rechercher. Mais je crois fermement que cette personne inconnue a agi dans ton intérêt et, dans mon cœur, je la remercie de m'avoir avertie. —Oh! est-il possible que vous, chère grand-mère, dont le caractère est si élevé, puissiez attacher de l'importance à une misérable lettre anonyme. —Jacques, faut-il te dire encore que j'ai des craintes, que je vois ton bonheur sérieusement menacé; j'ai aujourd'hui de ces pressentiments qui ne me trompent jamais; le milieu dans lequel vit Mlle Mersen met en moi une insurmontable défiance et quelque chose me dit que tu ne tarderas pas à déplorer ton fatal aveuglement. Autant qu'il m'est possible, je suis la gardienne de ton bonheur; pour l'arrêter sur la pente où tu t'es enga-

gé et te protéger contre toi-même, je ne donnerai pas mon consentement à ton mariage avec Mlle Mersen. —Ah! vous me désespérez! s'écria le jeune homme avec un accent de douleur profonde. —Jacques, répliqua tristement la comtesse, mieux vaut pour toi quelques jours de douleur que le malheur de ta vie entière. —Mais, bonne maman, sachez donc... —Quoi? —Il faut que Mlle Mersen soit ma femme; j'ai envers elle un devoir à remplir, un devoir que l'honneur m'impose. —Jacques, que veux-tu dire? —Ah! j'aurais voulu vous le cacher, mais je ne peux plus garder le silence. —Malheureux, qu'as-tu donc fait! —Vous êtes indulgente, bonne maman, vous me pardonneriez, vous nous pardonneriez... —Qu'ai-je donc à pardonner? demanda-t-elle froidement. —Elle devinait. —Eh bien, Mlle Mersen est ma maîtresse. —Ta maîtresse, elle est ta maîtresse! fit Mme de Valmont avec un accent d'indélicable mépris. Le jeune homme baissa la tête. Il avait espéré que l'avenue qu'il venait de faire, que cette question d'honneur invoquée aurait raison de l'opiniâtreté de sa grand-mère, qu'il ferait plier cette barre de fer et que, réignée, elle

lui dirait: —Jacques, obéis à l'honneur! Mais il voyait avec stupeur qu'il s'était trompé. L'aveu de son petit-fils, loin de banaliser la résolution de la comtesse, lui avait donné un caractère de mépris que rien ne pouvait atténuer. La chasteté de la femme se révoltait, s'indignait de cet oubli de toute pudeur chez une jeune fille. Dans cette poitrine au cœur d'or pour la pureté d'acier pour l'énergie, celle que son petit-fils avait l'audace de vouloir lui imposer pour belle-fille n'était pas qu'une fille perdue. —Ah! reprit-elle après un assez long silence, cette demoiselle est ta maîtresse; et tu voudrais que je lui ouvre mes bras et qu'elle viint ici apporter sa honte, au milieu des souvenirs de ceux et de celles qui ont été l'honneur de notre maison? Jamais cela, Jacques, jamais! Jamais! de moins tant que je serai de ce monde. Avec plus d'énergie encore, je te refuse mon consentement. Non sans raison, ma défiance grandit. J'ai plus encore que tout à l'heure le droit de me demander si ce n'est pas par calcul que Mlle Mersen s'est donnée à toi, te livrant son corps sans pudeur. —Grand-mère, vous êtes impitoyable pour cette pauvre enfant! —C'est possible, mais je ne puis la plaindre. Ambitieuse,

voulant à n'importe quel prix être comtesse de Valmont, elle s'est donnée pour l'arracher à la promesse de l'épouser. —Oh! ne croyez pas cela! —Je le crois, Jacques, je le crois. Mlle Mersen ne l'aime pas; si elle l'avait aimé, elle n'aurait pas été impudique, son amour lui-même l'aurait retenue. Avant tout, nous pauvre ami, je déplore ton aveuglement. Mais laissez-moi, vous avez assez, même trop parlé de cette jeune fille. Le comte, très pâle, tenant sa tête inclinée, était secoué par une sorte de tremblement nerveux. La maîtresse était attendri. Il ne se révoltait pas, tellement était profond son respect pour la comtesse et grande son affection. Mais peut-être sa foi en Valentine était-il un peu ébranlé; peut-être pensait-il que son grand-mère pouvait avoir raison. Cependant, il était trop fortement épris et trop esclave de sa parole pour ne pas tenter encore de fléchir la vieille comtesse. Il avait juré à Valentine qu'elle serait sa femme, qu'il donnerait son nom à l'enfant qu'elle porterait dans son sein, cet enfant qu'il aimait déjà avant qu'il fût né, et, cette que coûte, il tiendrait son serment. S'il fallait absolument en venir là, il aurait recours aux somnifères, improprement appelées respectueuses; car y a-t-il quel-

que chose de moins respectueux que ce procédé qui consiste à dire à une mère ou à un père: «Moi, votre fils, je ne me soumet pas à votre volonté, je vous impose la mienne. Comme si elle eût deviné ce qui se passait dans l'esprit de son petit-fils, la comtesse lui dit avec douceur: —Mon cher enfant, je ne pourrais pas l'empêcher de faire ce que tu voudras; si, après tout ce que je viens te dire, tu persistes à vouloir épouser Mlle Mersen, sans parler du grand chagrin que j'éprouverai, tu seras obligé, tu t'en préviens; d'employer pour te marier les moyens que te donne la loi; du moins, je n'aurais pas à me reprocher une faiblesse coupable et n'aurais pas le regret d'avoir contribué à ton malheur, car, hélas! j'en ai la conviction, ce mariage serait pour toi un malheur irréparable. La comtesse était visiblement fatiguée, et Jacques ne crut pas de voir, pour le moment, insister davantage. Il n'avait pas parlé de la position intéressante dans laquelle se trouvait sa maîtresse, le courage lui avait manqué; mais il tenait cet argument en réserve, bien résolu à s'en servir pour vaincre la résistance de Mme de Valmont, en livrant un dernier et décisif combat. Tel un général d'armée qui a réservé sa grosse cavalerie et la fait char-

ger au dernier moment pour décider la victoire en sa faveur. Le soir, la comtesse se coucha avec une assez forte fièvre. Le lendemain matin, elle se trouva si faible qu'elle ne put se lever, et on dut aller chercher le médecin. Celui-ci, qui connaissait parfaitement la constitution de sa vieille cliente, n'eut pas de peine à deviner qu'elle avait dû subir une violente secousse morale. Il ordonna quelques jours de repos absolu et, en se retirant, recommanda expressément qu'on épargnât toute contrariété à la malade. X. NOUVELLE LUTTE. Mme de Valmont était affaiblie par l'âge, ses souffrances s'élevaient de plus en plus; elle souffrait de son côté; d'une constitution malade et très nerveuse, elle n'avait résisté à ses souffrances de cœur que par une régularité d'existence presque monotone et une puissance de volonté extraordinaire. Aussi le médecin ne l'avait point caché, une nouvelle et forte secousse pouvait lui être fatale. A continuer.